

Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour tout courrier postal CNEEA-K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

contact@cneea.fr

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

ESAM Caen-Cherbourg / ESAD Saint-Étienne

Le dernier communiqué de la CNEEA du 28 mars faisait état de certains dysfonctionnements dans des EPCC écoles territoriales à partir du courrier reçu d'un collectif d'enseignants de l'Esam Caen-Cherbourg.

Nous renouvelons l'invitation pour chaque établissement à nous communiquer un point analytique sur la situation, les dysfonctionnements et les modes de décision dans vos établissements.

Un certain nombre de ces dysfonctionnements sont liés au statut de l'EPCC dont nous rappelons qu'il ne convient pas en l'état à un établissement d'enseignement supérieur ; d'autres proviennent de la situation économique et politique...

Il est important, pour faire évoluer, voire de changer en EPCSP, le statut des établissements, de faire l'inventaire des situations critiques dans laquelle se trouvent les EPCC écoles territoriales.

Lors d'une réunion avec le service de l'inspection du Ministère de la culture, la CNEEA a souligné le rôle que peuvent jouer les inspecteurs dans le fonctionnement et la gouvernance des écoles. Le service de l'inspection nous a affirmé travailler à une charte de conduite pour les écoles.

Cela est d'autant plus important que le temps des réformes des EPCC écoles n'est pas terminé : la réforme territoriale, la création de troisième cycle, le statut des personnels, etc. tout cela ne peut se faire que si le fonctionnement actuel des EPCC est clarifié et formalisé collégialement.

La CNEEA, nous vous le rappelons, est une association de personnes physiques et non comme d'autre une association de structure. Nos financements sont liés aux adhésions et à une subvention. Pour agir concrètement la CNEEA vous invite à adhérer et à faire vivre l'association par vos remarques et surtout à faire en sorte que les positions des personnels enseignants soient reconnues. Notre connaissance des situations se fait par la remontée d'informations et le contact permanent avec les personnels.

[Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il vous suffit de nous renvoyer par mail en nous indiquant dans le corps du texte votre refus]

POINT SUR LA SITUATION DE L'ESAM CAEN-CHERBOURG

Depuis la diffusion de la lettre des enseignants de l'ésam Caen-Cherbourg (dans le communiqué du 28 mars 2015 de la cneéa) un conseil d'administration s'est tenu le 10 avril dernier. À cette occasion, le rapport de l'inspectrice du Ministère de la Culture, Mme Isabelle Mancini, a été restitué oralement à l'ensemble de ses membres.

Suite à la lecture de ce rapport, les positions des

enseignants semblent avoir été clairement entendues. Mme Isabelle Mancini a pu en effet relever un certain nombre de dysfonctionnements flagrants et souhaite que la pédagogie soit replacée au centre du projet de l'ésam Caen/Cherbourg.

L'ensemble du personnel de l'établissement attend de connaître à présent le détail des décisions qui vont être prises dès ces prochaines semaines.

Le collectif des enseignants de l'ESAM
Adresse mail : ensec22015@gmail.com

**POINT SUR LA SITUATION
DE L'ESAD SAINT-ÉTIENNE**

Au titre de la CNEEA, le mercredi 29 avril matin, nous avons assisté à une réunion de personnels enseignants sur la situation de l'EPCC ESAD Saint-Etienne / Cité du design.

Dans le cadre de cette réunion, les questions spécifiques à cet établissement recourent, comme d'habitude, les questions caractéristiques de l'ensemble des écoles.

En voici, en l'attente de la réaction des personnels enseignants de l'école de Saint-Etienne, les grandes lignes.

① On constate tout d'abord l'absence d'un projet d'établissement construit collégalement et porteur d'une dimension pédagogique.

On a plus affaire à une gestion financière au coup par coup. L'EPCC est déficitaire depuis trois ans et les mesures proposées relèvent plus d'une économie de restriction que d'une ambition pour l'établissement.

Ce déficit est lié au caractère particulier de l'EPCC qui associe une école supérieure d'art et design (ESADSE) et une structure de développement du design tournée vers l'entreprise (Cité du design).

La création de l'EPCC est donc ici une forme primitive de ce que l'on appelle aujourd'hui mutualisation et en manifeste à l'avance les risques.

Les mesures d'économie qui s'annoncent vont toucher l'école :

- Il est question de se séparer de la médiathèque et de ses personnels en les faisant réintégrer la ville de Saint-Etienne ou Saint-Etienne Métropole. La cohérence entre enseignement pratique, théorique et recherche est donc rompue.

- Deux postes de titulaires ne sont pas pourvus depuis plusieurs années à la suite de départs à la retraite.

- La mutualisation avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (écoles supérieures d'art et de design de la région, école d'architecture...) de certaines activités pédagogiques est envisagée au titre des économies : cours, conférences, workshops... sans que cela ne soit fait en accord avec un projet pédagogique et que cela soit discuté véritablement avec les personnels enseignants.

② On constate ensuite le manque de réalité effective de la gouvernance : les instances ne jouent pas véritablement de rôle (coordination, conseil d'école, conseil scientifique, conseil d'administration).

Les personnels ont l'impression d'être démunis et inaudibles – ce n'est pas du simple ressenti qui est exprimé mais de l'ordre du vécu. Ce qui est présenté est d'une certaine manière déjà acté et les différentes instances ne sont que des chambres d'enregistrement.

③ On constate également un manque de transparence et de cohérence dans les recrutements tant des personnels enseignants que des personnels de direction.

Il semble que le recrutement s'oriente préférentiellement vers la contractualisation plutôt que vers la titularisation.

Cette préférence engendre des variations importantes dans les échelles de rémunération et dans les modes de fonctionnement de l'établissement.



CNEÉA BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2015

adhésion: 30 euros

Nom Prénom

Adresse

École de Situation d'enseignant

Tél (fixe) Tél (mobile)

Mail : Fax :

Si vous souhaitez recevoir par mail les informations de la CNEEA Vous pouvez participer à la vie de la CNEÉA, et être informé de nos actions sur notre blog www.cneea.fr

La CNEEA est une association subventionnée par le ministère de la Culture.

CNEÉA